

# ASSISTANTS MATERNELS

rendez-vous sur

[www.assmat87.fr](http://www.assmat87.fr)



Un outil facile à utiliser,  
pratique aussi pour les parents!

# [www.assmat87.fr](http://www.assmat87.fr)



**Le Conseil départemental de la Haute-Vienne a mis en ligne un site internet de recherche et d'informations sur les assistants maternels du département. Ce service à destination des familles vise à faciliter la recherche et la sélection d'un assistant maternel correspondant à leur besoin. Il constitue pour vous un outil de promotion et favorise vos échanges avec d'autres professionnels.**

## **UN OUTIL DE PROMOTION POUR LES ASSISTANTS MATERNELS**

Vous avez l'opportunité de mieux vous faire connaître auprès des familles du département et de valoriser votre profession. Chaque assistant maternel bénéficie en effet d'une fiche personnelle sur cette plateforme internet. Celle-ci présente les données relatives à l'agrément. Mais vous pouvez aller plus loin en indiquant vos disponibilités et en décrivant succinctement votre cadre d'accueil.

## **UN OUTIL PRATIQUE DE RECHERCHE POUR LES PARENTS**

À partir de ce portail "assistants maternels", les internautes pourront aisément localiser sur la carte les assistants maternels à proximité de leur domicile ou tout au long de leur trajet domicile-travail. En consultant la fiche personnelle de chaque professionnel enregistré, ils pourront, grâce notamment aux précisions sur les disponibilités, sélectionner plus facilement l'assistant maternel dont la prestation correspond le mieux à leurs attentes.



## **UN OUTIL D'INFORMATIONS PROFESSIONNELLES POUR LES ASSISTANTS MATERNELS**

Le site [www.assmat87.fr](http://www.assmat87.fr) vous offre bien sûr des informations professionnelles: réglementations, fiches pratiques... mais il propose également une rubrique "offres et demandes d'accueil" dans laquelle vous pouvez déposer vos offres ou consulter les annonces des parents à la recherche d'une assmat. Enfin, une Foire aux questions vous aidera à trouver des solutions aux problèmes que vous rencontrez le plus fréquemment:

- puis-je donner un médicament à un enfant?
- j'ai des difficultés avec un enfant qui ne dort pas, etc.

## **Complétez aujourd'hui votre fiche personnelle d'assistant maternel**

Connectez-vous sur votre espace privé sur [www.assmat87.fr](http://www.assmat87.fr) et complétez votre fiche en ligne. Votre identifiant et votre mot de passe vous seront demandés. Si vous ne disposez pas d'accès internet personnel, rendez-vous à la maison du département de votre secteur où vous pourrez effectuer vos mises à jour.





**Complétez aujourd'hui votre fiche  
personnelle d'assistant maternel sur  
[www.assmat87.fr](http://www.assmat87.fr)**

**Votre identifiant:**

**Votre mot de passe:**

**Conseil départemental  
de la Haute-Vienne  
Direction santé - parentalité -  
petite enfance**  
contact.sppe@haute-vienne.fr  
Tél: 05 44 00 11 65  
[www.haute-vienne.fr](http://www.haute-vienne.fr)

